

PRIORITE ET BONIFICATIONS

LIBELLE	POINTS	PRIORITE	OBSERVATIONS
PRIORITES LEGALES			
Réintégration de détachement, congé parental, congé de longue durée ou PACD-PALD sur commune d'origine et limitrophes de la dernière affectation principale détenue à TPD ou PRO		1	
Mesure de carte sur école d'origine : fusion, scission, transformation et transfert	999		
Mesure de carte sur poste de même nature commune et communes limitrophes	600		
Mesure de carte sur poste de même nature circonscription et circonscriptions limitrophes	500		
RQTH enseignant, RQTH conjoint ou maladie grave ou handicap d'un enfant + avis favorable du médecin de prévention	350		
RQTH enseignant	100		
Fonctions exercées dans les écoles et les établissements relevant d'un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (arrêté ministériel du 16 janvier 2001)	45		Bonification réservée aux ineat
Exercice en REP ou REP+ (minimum 5 années de services effectifs et continus)	45		
Ancienneté générale de service (par an de titulaire)	10		
Directeur d'école (par an consécutif) pour les vœux sur des postes de direction	10		maximum 50 points
Directeur d'école par intérim ayant la LA de directeur pour les vœux sur des postes de direction	10		Plus 40 points si l'enseignant redemande le poste sur lequel il a exercé les fonctions d'intérim
Points de fonction dans l'ASH pour les enseignants sans titre (par an consécutif)	5		maximum 20 points
Agents affectés à titre provisoire ou en AFA sur un poste de CP ou CE1 dédoublés	70		si poste actuel demandé en 1er vœu
Agents affectés sur un poste UPE2A à titre provisoire et obtenant la certification FLS au cours de l'année scolaire 2018-2019	45		si poste actuel demandé

Rapprochement de conjoint sans enfant	20		sur la commune professionnelle du conjoint
Rapprochement de conjoint avec enfant	30		sur la commune professionnelle du conjoint
Rapprochement de l'autorité parentale conjointe	30		sur la commune personnelle du conjoint
Parents isolés	30		
BONIFICATIONS NE RELEVANT PAS DES PRIORITES LEGALES			
Situation médicale sans RQTH et/ou sociale	4		
REP et REP+ (par an consécutif)	1		maximum 4 points
Point par enfant de moins de 18 ans	0,5		



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne

